

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

REUNION SUR LE PLAN ALZHEIMER 2008-2012

Vendredi 19 septembre 2008

PALAIS DE L'ELYSEE



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Fiche n°1 : Le pilotage du plan : transparence et gouvernance

- Annexe 1 : lettre de mission de Florence Lustman ;
- Annexe 2 : exemple de la déclinaison d'une mesure disponible sur le site Internet ;
- Annexe 3 : page d'accueil du site internet ;
- Annexe 4 : liste des participants du comité de suivi.

Fiche n°2 : État d'avancement du plan Alzheimer au 19 septembre 2008

Fiche n°3 : Les perspectives du plan Alzheimer d'ici à 2012

Fiche n°4 : Présidence française de l'Union européenne : conférence des 30 et 31 octobre 2008 : « L'Europe contre la maladie d'Alzheimer »

Fiche n°5 : La fondation de coopération scientifique pour la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées : un accélérateur de découverte

- Annexe 5 : CV de M. Philippe Lagayette
-

Le pilotage du plan : transparence et gouvernance

Le Président de la République a confié le 1^{er} février 2008 à Florence Lustman, inspecteur général des finances, la mission d'animer et de coordonner la mise en œuvre du plan Alzheimer 2008-2012, d'en assurer l'évaluation sur la base d'indicateurs à définir et de lui rendre compte semestriellement de l'état d'avancement du plan.

Pour mettre en œuvre sa mission, Florence Lustman s'est entourée d'une équipe restreinte de quatre personnes et a mis en place une véritable gestion de projet. En concertation avec l'ensemble des acteurs, et pour chacune des 44 mesures :

- un pilote responsable a été clairement identifié ;
- les autres acteurs et partenaires que le pilote associera à la réalisation de la mesure ont été définis ;
- la mesure a été déclinée en actions concrètes, planifiées et financées ;
- des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été construits ; les premiers seront disponibles fin 2008.

Il est par ailleurs apparu nécessaire, dans le cadre de l'évaluation globale du plan, d'ajouter deux mesures :

- une enquête d'opinion qui sera réalisée une première fois en 2008 puis en 2011 et qui permettra de mesurer l'évolution de la perception de la maladie et l'impact du plan auprès des malades, des aidants familiaux et professionnels ;
- une enquête médico-économique sur le coût de la maladie d'ici 2011 : à domicile et en établissement, pour les familles et pour la collectivité.

La mise en œuvre du plan est gérée en étroite concertation avec les pilotes et en particulier, les ministres concernés : Xavier Bertrand, ministre du travail des relations sociales, de la famille et de la solidarité, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Valérie Létard, secrétaire d'état à la solidarité.

Elle associe également les principaux partenaires (France Alzheimer, le conseil national des retraités et personnes âgées, le collectif Alzheimer, la fondation Médéric Alzheimer, les entreprises du médicament, l'assemblée des départements de France, les caisses d'assurance maladie, l'union nationale des professions de santé...) qui sont réunis trois fois par an dans un comité de suivi.

Ce mode de gouvernance permet de gérer la mise en œuvre du plan dans la plus grande transparence : les détails du déroulé du plan, son état d'avancement, ainsi que l'ensemble des documents du comité de suivi, sont accessibles sur le nouveau site internet www.plan-alzheimer.gouv.fr, mis en ligne à l'occasion de la journée mondiale Alzheimer du 21 septembre 2008.

Etat d'avancement du plan Alzheimer au 19 septembre 2008

Sept mois après le lancement du plan, les actions prévues pour ces premiers mois ont toutes été mise en œuvre. Seule la création de l'espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer a démarré avec retard.

Les principales réalisations du plan à ce stade sont les suivantes :

A - Axe 1 : Améliorer la qualité de vie des malades et des aidants

- Elaboration en juillet 2008 par les ministères en charge de la solidarité et de la santé du cahier des charges de l'expérimentation des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) et lancement de l'appel à candidatures pour une dizaine de sites expérimentateurs (mesure 4) ;
- Lancement en janvier 2008 par l'Agence nationale de la recherche d'un appel à projets relatif à la domotique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à compenser la perte d'orientation et d'autonomie des malades (mesure 7) ;
- Publication par la Haute autorité de santé des recommandations professionnelles pour le diagnostic et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer en mai 2008 (mesure 8) ;
- Création par la Direction générale de la santé et France Alzheimer d'une carte d'information « maladie d'Alzheimer » pour chaque malade, édition de 100 000 cartes et diffusion sur commande de 7 300 cartes au 1^{er} semestre 2008 par France Alzheimer aux médecins (mesure 10) ;
- Instructions par la Direction générale de l'hospitalisation et de l'organisation des soins aux acteurs hospitaliers locaux pour la création de 38 consultations mémoire et 3 centres de mémoire et de ressources dans les zones non pourvues, et pour le renforcement des consultations mémoire à forte activité (mesures 11, 12, 13)
- Lancement en mai 2008 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie d'un appel à projets de 180 millions d'€ pour la création ou la modernisation au sein des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'unités adaptées aux patients souffrant de troubles comportementaux (mesure 16).
- Instructions aux acteurs hospitaliers locaux pour l'identification d'unités spécialisées au sein des services de soins de suite et de réadaptation (mesure 17)
- Appel d'offre pour un centre national de référence pour les malades jeunes (mesure 19)

B- Axe II : Connaître pour agir (plus de détails en fiche recherche)

- Création de la Fondation de coopération scientifique (FCS) pour stimuler et coordonner la recherche par décret du 27 juin 2008 paru au JO du 29 juin 2008 (mesure 21) ;

- Sélection et financement de 13 projets pour développer la recherche clinique sur la maladie d'Alzheimer et améliorer l'évaluation des thérapies non-médicamenteuses dans le cadre du Programme hospitalier de recherche clinique 2008 (mesure 22).
- Sélection et financement de 7 projets de recherche nationaux multidisciplinaires dans le cadre des appels à projets de l'ANR (mesure 21)

C- Axe III : Se mobiliser pour un enjeu de société

- Lancement d'une réflexion sur le statut juridique de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer en établissement par la mise en place d'un groupe de travail Solidarité / Justice (mesure 39) ;
- Financement de l'Observatoire national de recherche sur la maladie d'Alzheimer (ONRA) pour la mise en ligne des protocoles thérapeutiques en cours en France afin d'informer les malades et leurs proches (mesure 41).

Les mesures 38 et 40 visant à créer un espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer et organiser un colloque dès juin 2008 ont toutefois pris quelques mois de retard. L'appel à projet vient d'être publié par circulaire et la sélection de ce centre de référence aura lieu d'ici la fin de l'année 2008.

Les perspectives du plan Alzheimer d'ici à 2012

A - Axe 1 : Améliorer la qualité de vie des malades et des aidants

Le volet sanitaire représentera une dépense de plus de 200 millions d'€. Il permettra d'augmenter le nombre de structures hospitalières capables de faire le diagnostic de la maladie. 38 consultations mémoire de proximité et 3 centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR) seront créés dans des hôpitaux et 122 consultations mémoire renforcées d'ici à 2012, réduisant ainsi les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans ce type de structure.

Un dispositif d'annonce et d'accompagnement de la maladie, avec l'élaboration d'un référentiel, permettra de mieux informer le malade au moment du diagnostic en intégrant des informations sur l'accompagnement médico-social dont il pourra bénéficier.

Un centre de référence pour les malades jeunes sera créé et aura pour mission de développer les connaissances et d'organiser la prise en charge des malades jeunes.

Chaque malade bénéficiera d'un environnement adapté à sa situation. 1,2 milliard d'€ seront consacrés à l'accompagnement médico-social afin d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles. La priorité est de permettre le maintien à domicile, parce que cette option correspond au souhait majoritairement exprimé par les malades et leurs familles. 500 équipes spécialisées, composées d'assistantes en gérontologie, de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes, seront créées dans ce but, ce qui ouvrira 5 000 nouvelles places de services à domicile. Afin d'accompagner la personne malade et son aidant, lui proposer un répit, 17 000 places en structure d'accompagnement et de répit seront créées.

En établissement, 30 000 places d'hébergement (dont 12 000 nouvelles places) feront l'objet d'un renforcement en personnel afin que les soins et les activités soient plus adaptés à la spécificité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (déambulations, troubles du comportement).

Une porte d'entrée unique dans le système de prise en charge sera proposée aux patients et aux familles, à travers les MAIA « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer ». Celles-ci joueront le rôle de guichet unique et de lieu d'orientation de la prise en charge, avec le conseil des médecins et des assistants sociaux.

Un métier nouveau sera créé, celui de coordonnateur. Il sera le chef d'orchestre de la prise en charge sanitaire et médico-sociale du malade, assurera la liaison entre les équipes et garantira une véritable prise en charge multidisciplinaire adaptée à la situation de chacun. Son intervention s'adressera en priorité aux cas complexes.

Enfin, pour soutenir les aidants familiaux deux jours de formation leur seront proposés par an.

B- Axe II : Connaître pour agir

L'objectif est que notre pays rattrape son retard dans la recherche sur la maladie et produise plus vite et mieux des résultats originaux, utiles et valorisables. Le but est en particulier de découvrir et développer en France des méthodes diagnostiques nouvelles, de trouver ou de contribuer à trouver des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses susceptibles de bloquer l'évolutivité de la maladie ou de la prévenir, et d'améliorer le confort de vie des personnes malades et de leur entourage aux différents stades d'évolution de ces maladies chroniques.

La Fondation de coopération scientifique créée par décret le 27 juin 2008 va coordonner les mesures de recherche du plan Alzheimer (cf. fiche sur la Fondation). Ses objectifs consistent à :

- augmenter le nombre des équipes de recherche intéressées par ces sujets, de la recherche la plus fondamentale à la recherche en sciences humaines et sociales la plus appliquée, au travers d'une politique d'attraction forte ;
- installer des infrastructures de recherche clinique et paraclinique performantes autour de projets originaux et structurants en renforçant des centres d'excellence ;
- augmenter les interactions avec la recherche privée en facilitant les relations avec les équipes de recherche fondamentale et en développant un réseau de recherche clinique structuré permettant une participation accrue aux essais cliniques et de prévention.
- s'engager dans une politique volontariste de collaboration et de coordination de projets scientifiques à l'échelle internationale, notamment dans le contexte de la présidence française de l'union européenne

C- Axe III : Se mobiliser pour un enjeu de société

Pour mieux informer les familles confrontées à la maladie d'Alzheimer et sensibiliser le grand public, un numéro de téléphone unique et des sites internet locaux seront mis en place. Ils renverront, à terme, vers la MAIA.

Des assises régionales organisées en 2009 permettront également d'accompagner la mise en œuvre du plan au niveau régional, de diffuser une information de proximité et de contribuer à modifier les représentations de la maladie et de ses modalités de prise en charge.

Un espace national de réflexion éthique va être créé afin d'approfondir les questions éthiques spécifiques à la maladie d'Alzheimer. En impulsant une dynamique nouvelle, cet espace servira également de lieu de ressources pédagogiques et documentaires. Il organisera deux colloques, l'un sur la représentation de la personne (comment concilier personne de confiance, aidant principal, tuteur, tout en laissant la place à la personne malade), l'autre sur la question de l'utilisation de bracelets GPS pour les personnes malades.

Par ailleurs, des modalités juridiques seront mises en place pour encadrer les limitations de la mobilité de la personne malade en établissement.

De plus, pour permettre à tous les malades qui le souhaitent de participer aux protocoles thérapeutiques, une information sur l'ensemble des recherches actuellement menées en France est d'ores et déjà mise en ligne par l'Observatoire national de la recherche sur la maladie d'Alzheimer.

Enfin, le plan Alzheimer prévoit d'inscrire la lutte contre la maladie d'Alzheimer comme priorité de l'Union européenne pendant la Présidence française afin d'engager des actions coordonnées visant à mieux chercher et mieux prendre en charge les personnes malades, dans le respect de l'exigence éthique. La tenue d'une conférence paneuropéenne à l'automne 2008 sera l'occasion de concrétiser les partages d'expérience dans les domaines de la recherche, du diagnostic, de la prise en charge des malades et de l'éthique.

Présidence française de l'Union européenne : conférence des 30 et 31 octobre 2008 : « L'Europe contre la maladie d'Alzheimer »

La lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies dégénératives fait partie des grands axes de la politique européenne en matière de santé.

Le double défi du vieillissement de la population et de la prise en charge de malades dépendants se présente de manière de plus en plus forte à tous les États membres. Cette situation incite à mettre au point dans le domaine de la santé une démarche commune, basée sur l'échange et le partage d'expérience au niveau européen.

Dans cette perspective, la présidence française du Conseil de l'Union européenne organise une conférence à Paris, les 30 et 31 octobre, rassemblant politiques, experts et organisations de patients. Elle permettra d'aborder les aspects essentiels de la lutte contre les maladies de ce type : la prise en charge des malades, en combinant les soins et l'accompagnement social ; le développement de compétences spécifiques et l'adaptation des métiers en fonction des besoins des malades et de l'évolution des connaissances ; et enfin la recherche à travers une coordination des programmes de recherche déjà en cours dans différents pays européens.

La dimension européenne pourrait donner une impulsion significative aux différents aspects de la lutte contre ces maladies. D'où l'annonce conjointe faite le 1er juillet dernier par le président de la Commission européenne et le président Nicolas Sarkozy de se donner comme objectif la préparation d'un plan européen de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Il pourrait s'articuler autour de trois axes : recherche, prise en charge et qualité de vie, éthique et aspects juridiques.

La présidence française souhaite soumettre sur ce thème une proposition de conclusions au Conseil d'ici la fin de l'année 2008.

La fondation de coopération scientifique pour la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées : un accélérateur de découverte

Absent dans les politiques précédentes, l'effort de recherche du plan Alzheimer 2008-2012 s'élève à un montant de 200 M€ sur 5 ans. L'objectif est que notre pays rattrape son retard dans la recherche sur la maladie et produise plus vite et mieux des résultats originaux, utiles et valorisables. Le but est en particulier de découvrir et développer en France des méthodes diagnostiques nouvelles, de trouver ou de contribuer à trouver des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses susceptibles de bloquer l'évolutivité de la maladie ou de la prévenir, et d'améliorer le confort de vie des personnes malades et de leur entourage aux différents stades d'évolution de ces maladies chroniques.

L'effort de recherche est piloté par une fondation de coopération scientifique, adossée à l'INSERM, qui a été créée par décret du 27 juin 2008, et dotée d'un fonds de 25 millions d'euros dont 40% sont apportés par les fondateurs privés. Sa gouvernance moderne repose sur un Conseil d'Administration associant des organismes publics (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'École des hautes études en santé publique et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), des personnalités qualifiées (la présidente de l'association France-Alzheimer Mme Arlette Meyrieux, la présidente du Collectif Alzheimer Mme Françoise Forette, Mme Florence Lustman, chargée du pilotage du plan) et des acteurs de la sphère privée (les laboratoires Sanofi-Aventis et Servier font partie des fondateurs initiaux et plusieurs industriels ont fait connaître leur intention de rejoindre les membres fondateurs).

Le Président de la Fondation est lui-même issu du monde de l'entreprise. Il s'agit de Monsieur Philippe Lagayette, vice-président de JP Morgan Europe, président de l'Institut des hautes études scientifiques, ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

La Fondation est en train de constituer son Conseil scientifique composé des plus éminents scientifiques français et internationaux, et présidé par le professeur Joël Ménard, qui présidait il y a un an la commission qui a élaboré les propositions constituant le plan Alzheimer. Un comité de pilotage dirigé par le professeur Philippe Amouyel, composé des douze meilleurs spécialistes du monde scientifique et médical français travaille depuis l'annonce du plan à la mise en œuvre pratique des différentes mesures.

Plusieurs mesures sont en cours de réalisation. Ainsi, un programme de recherche ambitieux a été lancé par la Fondation (mesure 30 du plan) afin d'identifier de nouveaux gènes impliqués dans la maladie. Le génome de près de 2500 patients et de 9000 témoins est en cours d'analyse au Centre national de génotypage à Evry. 20 laboratoires dans 7 pays européens regroupant plus de 5000 patients et de 5000 témoins vont également participer au projet. Les Etats-Unis et le Royaume Uni s'étant également lancé dans ce type de programme, une collaboration mondiale s'organise pour accélérer les recherches. Les premiers résultats devraient être présentés d'ici la fin de l'année.

Plus de vingt programmes de recherche, des plus fondamentaux aux plus directement applicables, ont déjà été identifiés par la fondation après sélection par

les jurys d'experts de l'agence nationale de la recherche (annexe 5) et du programme hospitalier de recherche clinique (annexe 6)

A titre d'exemple, un programme portant sur la conception de modèles de souris transgéniques développant des lésions cérébrales de la maladie d'Alzheimer devrait permettre d'analyser finement les troubles de la mémoire aux niveaux moléculaire, cellulaire et cérébral et de mieux comprendre les mécanismes de la maladie d'Alzheimer.

Un autre programme de recherche clinique étudie les stratégies de prévention de la maladie en proposant une intervention dite « multidomaines » c'est-à-dire l'impact de la nutrition, de l'exercice physique, de l'entraînement cérébral et des activités sociales dans le maintien des fonctions cognitives. Il existe en effet un certain nombre d'arguments épidémiologiques en faveur d'un rôle protecteur de chacun de ces facteurs pris isolément.

C'est donc un formidable élan qui a été initié le 1^{er} février 2008 avec le lancement du plan Alzheimer 2008-2012. La mobilisation rapide et l'intense motivation des médecins et des chercheurs français doivent permettre à la France de se hisser au meilleur rang mondial de la recherche et d'offrir aux patients et à leur famille une nouvelle source d'espoir.

ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28 janvier 2008

Madame l'Inspecteur général,

L'amélioration de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et de ses conséquences est une priorité pour la France. Le Plan Alzheimer doit permettre à notre pays de faire des progrès substantiels dans la recherche sur les mécanismes de la maladie, dans le diagnostic et l'organisation des soins ainsi que dans l'accompagnement médico-social. Des moyens supplémentaires seront consacrés à la mise en œuvre de ces objectifs au travers du produit des franchises instaurées le 1^{er} janvier dernier.

Le rapport élaboré par la Commission présidée par le Professeur Joël MENARD a constitué une base de travail d'excellente qualité pour les ministères concernés. L'analyse et le chiffrage des mesures proposées par la Commission étant achevés, il convient de mettre en œuvre les actions qui forment désormais le Plan Alzheimer 2008-2012.

Je vous confie la mission de piloter la mise en œuvre interministérielle du Plan sur l'ensemble de ses volets recherche-santé-solidarité. Vous devrez animer et coordonner l'action des ministères impliqués au travers d'une coopération étroite avec eux. Vous apporterez un appui aux Ministres concernés pour que leurs objectifs relatifs au Plan Alzheimer soient atteints.

Dans un premier temps, vous définirez des indicateurs quantifiés permettant de suivre l'exécution du Plan, d'en organiser la communication et d'évaluer ses résultats. Vous planifierez, en liaison avec les ministères, le déploiement du Plan sur toute sa durée. Une fois ces bases établies, vous vous assurerez de la réalisation et du financement effectifs des mesures. Pour cela, vous participerez systématiquement aux arbitrages budgétaires relatifs au Plan Alzheimer. Par ailleurs, vous siégerez au sein du conseil d'administration de la structure nationale de recherche sur la maladie d'Alzheimer.

.../...

Madame Florence LUSTMAN
Inspecteur Général des Finances
Teledoc 335
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Vous veillerez à la cohérence de la politique de lutte contre la maladie d'Alzheimer avec les autres politiques gouvernementales, en particulier les politiques en faveur des personnes âgées et de l'autonomie, ainsi que les politiques de santé, de l'emploi, de la formation professionnelle et du logement.

Vous ferez des propositions aux Ministres pour structurer et renforcer la contribution des grands opérateurs (institut national de la santé et de la recherche médicale, assurance maladie, caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) au Plan Alzheimer.

Je souhaite que vous participiez à l'animation de la relation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la lutte contre la maladie d'Alzheimer. A cette fin, vous mettrez en place une structure de suivi du Plan qui leur sera ouverte. Vous nouerez les contacts utiles au plan international, notamment dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Enfin, vous préparerez l'évaluation du Plan qui sera entreprise en 2011.

Vous bénéficierez de l'appui d'une équipe réduite qui vous sera directement rattachée ainsi que d'un correspondant spécifique au sein du cabinet de chaque Ministre.

Je vous demande de me faire un compte rendu semestriel de votre action. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission essentielle pour l'avenir de notre pays et forme le vœu que vous fassiez de la lutte contre la maladie d'Alzheimer un succès collectif.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspecteur général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SARKOZY

Mesure	Sous-mesure	Tâches à accomplir	Pilote	Partenaires	Début	Échéance	Budget en M€	Livrable	Commentaires	Indicateurs
Obladiir de Renforcer la coordination entre tous les intervenants. mesure n°11 Malsons pour l'Autonomie et l'intégration du grand Âge (MAIA)	Expérimentation des MAIA	Elaboration du cahier des charges de l'expérimentation : définition d'une MAIA	cab soloairte Jean Spiri	DHOS, DGS43, CNSA, DGS, Mission en observateur..... ADF, CNAATIS, FA, prof libéraux		30/05/2008				Nombre de MAIA, répartition géographique, NbreP.Antre MAIA, Nbre pers concernées par MAIA, Nbre de service enres soins dispositif, profi des personnes accueillies, -indicateurs à construire avec équipe évaluation (satisfaction, évolution des pratiques pro
		réunion par la CNSA des CG Intéressés début mai 2008 lettre des ministres sur les objectifs des expérimentations cahier des charges des MAIA et de l'expérimentation dont conditions de participation dont définition d'une MAIA dont protocole d'évaluation		FCS		15/05/2008 30/05/2008 30/05/2008		15/05/2008 lettre ministres cahier des charge		
	sélection candidat					01/05/2008		protocole		
	lancement de l'appel à projets				01/07/2008					
	reception des propositions					15/05/2008				
	selection de 10-15 propositions					30/05/2008		synthese propositions		
	production de documents support				15/09/2008	15/10/2008		documents support		
	comité de généralisation et d'accompagnement					15/11/2008				
	budget 2008					31/12/2008	4,60		2,1 P.L.F.3.5 CNSA	
	budget 2009					31/12/2009	4,60			
	budget 2010					31/12/2010	4,60			
	budget 2011					31/12/2011	4,60		budgets prévus au- delà de la fin de l'expérimentation fin 2010	
	budget 2012					31/12/2012	4,60			
	accompagnement de l'expérimentation			CNSA L Vadrey						
	recrutement de 3-4 personnes équipe projet			CNSA L Vadrey	juin-08	01/05/2008				
	recrutement ou financement de prestations d'évaluation			DGS D Housain						
	évaluation des expérimentations			DGS D Housain				resultats évaluation		
	budget 2008					31/12/2008	0,70		0,4 P.L.F.0.3 CNSA	
	budget 2009					31/12/2009	0,70			
	budget 2010					31/12/2010	0,70			
	budget 2011					31/12/2011	0,70			
	budget 2012					31/12/2012	0,70			
libellisation	généralisation			CNSA L Vadrey						
	évaluation					31/12/2012	1,40			



Alzheimer

PLAN 2008 > 2012

AZ L'ENGAGEMENT DE TOUS

- UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT
- 44 MESURES
- DES MOYENS FINANCIERS AMBITIEUX
- LE PILOTAGE DU PLAN
- UN ENJEU EUROPÉEN

LES MESURES



- | | | | | |
|---|--|---|--|---|
| 01
Développement et diversification des structures de répit | 02
Consolidation des droits et de la formation des aidants | 03
Amélioration du suivi sanitaire des aidants naturels | 04
Labellisation sur tout le territoire de « portes d'entrée unique » les « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer » (MAIA) | 05
Mise en place de « coordonnateurs » sur l'ensemble du territoire |
|---|--|---|--|---|

- Rechercher sur le site OK
- La maladie d'Alzheimer
 - Le memento Alzheimer
 - Les consultations mémoires
 - Aider les aidants
 - Les associations et les partenaires
 - Liens utiles

Des acteurs près de chez vous

► Accès presse

Qu'est-ce-que le plan Alzheimer 2008-2012 ?

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées progressent inexorablement avec l'âge : à partir de 85 ans, une femme sur 4 et un homme sur 5 sont touchés. Face à ce triple défi scientifique, médical et social, le Président de la République a lancé le 1er février 2008 le plan Alzheimer 2008-2012 doté de moyens spécifiques. Centré sur la personne malade et sa famille, il a pour objectif de fournir un effort sans précédent sur la recherche, de favoriser un diagnostic plus précoce et de mieux prendre en charge les malades et leurs aidants.

3 axes pour agir

SANTÉ Améliorer la qualité de vie des malades et de leur famille	RECHERCHE Mieux connaître la maladie
SOLIDARITÉ Se mobiliser pour un enjeu de société	

News

16/09/2008

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER

A l'occasion de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et Bernard Laporte, secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative, vous proposent de les accompagner dimanche 21 septembre pour une marche solidaire contre la maladie d'Alzheimer au château du parc de sceaux dans les Hauts-de-Seine (92).

Vidéo

Plan Alzheimer
Université Nice Sophia Antipolis
Vendredi 1^{er} février 2008

Les politiques qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui n'ont pas été à la hauteur de ces enjeux. C'est pourquoi le Président de la République a décidé de lancer un Plan ...

Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012
Comité de suivi du Plan
Liste des participants

Présidence de la République	Raphaël Radanne	conseiller technique
Premier Ministre	Cédric Grouchka Claire Giry Pierre Mayeur	conseiller technique conseiller technique conseiller technique
Mission de pilotage du plan Alzheimer	Florence Lustman Sandrine Lemery Benoît Lavallart Pascale Rocher Marie Gabernet-Loubère	Inspecteur général des finances, chargée du plan chargée de mission chargé de mission chargée de mission assistante
Expert	Joël Ménard	professeur Directeur général, Institut Pasteur de Lille
Fondation de coopération scientifique	Philippe Amouyel	
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité	Elisabeth Tomé Jean Spiri Jean-Jacques Tregoad	conseillère conseiller technique directeur DGAS
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Pierre-Louis Fagniez	conseiller auprès de la ministre
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports	Georges-François Leclerc Didier Houssin Annie Podeur Dominique Libault	directeur du cabinet directeur DGS directrice DHOS directeur DSS
Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale	Didier Charlanne	directeur
Agence nationale de la recherche	Jacqueline Lecourtier	directrice générale
Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés	Frédéric Van Roekhegem	directeur général
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	Laurent Vachey	directeur
Haute autorité de santé	François Romaneix	directeur
Assemblée des départements de France	Claudy Lebreton	président
Association France-Alzheimer	Arlette Meyrieux	présidente
Collectif Alzheimer	Françoise Forette	présidente
Conférence des ARH	Jean-Louis Bonnet	président
Conférence des DRASS	Michel Peltier	président
Conseil national des retraités et personnes âgées	Janine Dujay-Blaret	vice-présidente
Fondation Médéric-Alzheimer	Michèle Frémontier	directrice
Personnalité qualifiée	Philippe Juvin	Professeur
Personnalité qualifiée	Alain Villez	conseiller UNIOPSS
Union nationale des professions de santé	Marcel Affergan	représentant des infirmiers
Union nationale des professions de santé	Bertrand Demory	représentant des médecins

CV de M. Philippe LAGAYETTE
Vice Chairman of JPMorgan pour la région EMEA

Philippe Lagayette est Vice-Chairman de JPMorgan pour la région EMEA et Chairman du groupe dédié aux fonds souverains.

De 1998 à août 2008, il a dirigé les activités de JPMorgan en France.

Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. Philippe Lagayette a commencé sa carrière dans le corps de l'Inspection Générale des Finances (1970). En 1974, il rejoint la direction du Trésor au ministère de l'Economie et des Finances, et y est nommé sous-directeur en 1980. Il devient directeur du cabinet du ministre de l'Economie et des Finances en 1981, puis rejoint la Banque de France en 1984 comme sous-gouverneur. Nommé directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1992, il a occupé cette fonction jusqu'en décembre 1997.

Philippe Lagayette est membre des Conseils d'Administration de Fimalac, PPR et Renault. Il est aussi Président de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques, spécialisé dans la recherche en mathématiques et en physique théorique, et Président pour la France de la French American Foundation.

Philippe Lagayette est officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.